

De : [REDACTED]
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Dépistage du plomb dans l'eau
Date : 12 juillet 2021 14:11:00

Bonjour [REDACTED]

Au début de l'année 2020, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) a effectué une évaluation des performances de l'instrument Kemio Heavy Metals selon les exigences, les documents et les procédures du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse du MELCC.

Le Kemio Heavy Metals est un instrument portatif relativement simple d'utilisation. Il peut être utilisé par des personnes non spécialisées en chimie pour réaliser des analyses de dépistage de plomb sur le terrain. Cependant, une formation spécifique doit être suivie par l'utilisateur et le protocole d'analyse doit être respecté.

L'évaluation de l'instrument a démontré que les limites de détections (LDM) mesurées et la linéarité de l'instrument sont conformes aux spécifications du fabricant, soient respectivement de moins de 2 µg/l et entre 2 et 100 µg/l. Les limites de quantification (LQM) mesurées avec des eaux potables se situent entre 2,2 et 5 µg/l, ce qui est compatible avec une valeur seuil de 5 µg/l.

Les résultats de notre évaluation démontrent que la méthode analytique utilisant l'appareil Kemio Heavy Metals peut être utilisée pour déterminer la concentration de plomb dans des échantillons d'eau potable dans un contexte de dépistage.

[REDACTED]
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

De : [REDACTED]
Envoyé : 17 juin 2021 09:34
À : [REDACTED]
C : [REDACTED]
Objet : Dépistage du plomb dans l'eau



Bonjour [REDACTED]

En mars 2019, Santé Canada publiait de nouvelles recommandations pour le plomb dans l'eau potable faisant passer la concentration maximale acceptable de 10 µg/l à 5 µg/l. Dans la foulée de cette publication, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) indiquait clairement son intention de revoir la norme du plomb dans l'eau potable en conséquence, ce qui a été fait depuis.

Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a lancé une campagne obligeant les réseaux scolaires et les écoles privées à échantillonner l'eau dans leurs établissements de niveaux primaire et secondaire pour analyser les concentrations de

plomb à chacun des robinets et abreuvoirs.

Les responsables de cette campagne ont fait le choix de faire mesurer les concentrations de plomb par des membres de leur personnel avec un appareil portatif de mesure, à la condition qu'ils aient été préalablement formés pour le faire, ou de confier ces analyses en sous-traitance à un laboratoire accrédité par le MELCC.

L'appareil portatif de mesure initialement envisagé par le MÉES pour mesurer le plomb dans l'eau potable est 23-24

Suivant l'analyse de l'appareil par votre équipe, pourriez-vous me confirmer que l'utilisation des appareils Kemio Heavy Metals peut être une méthode adéquate dans un contexte de dépistage du plomb dans l'eau dans les écoles du Québec?

Sincères salutations.

[REDACTED]

Ministère de l'Éducation
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Jacques-Parizeau, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E6
Tél. : 418 644-2525

[REDACTED]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.